

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-02

Nomenclature : 7.10 - Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 21 février 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTE, Elsa GOUBALI,
- M. Jean-François GUINOT.

Pouvoirs :

- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTE à Mme Julie BARNET,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-François GUINOT à Mme Annick COURTOIS.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

FOURNITURE ET POSE D'UN REVÊTEMENT DE SOL SPORTIF AU GYMNASE MUNICIPAL DU ROCHER – APPROBATION DE L'OPERATION ET SOLlicitation DE SUBVENTIONS

Considérant la construction du gymnase du Rocher en 1990 ;

Considérant que le sol du gymnase a été réalisé en enrobé ;

Considérant les sports pratiqués (handball, basketball, tennis) dans ce gymnase par les licenciés et élèves des écoles et du collège ;

Considérant que le sol est source d'inconfort et de risque de blessures, il a été décidé de la pose d'un revêtement de sol sportif de type P1, de petite polyvalence, adapté ;

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230228-DELIB2023-02-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Considérant les devis demandés pour ces travaux ;

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2023-14 du 3 février 2023, Monsieur le Maire a sollicité, sur cette opération estimée à 70 872,00 € HT, une subvention au titre de la DETR dans la catégorie « BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – Loisirs et sports » ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget sur l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 20 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :


- ⇒ **De décider d'adopter le principe de l'opération de pose d'un revêtement de sol sportif de type P1 au gymnase municipal du Rocher pour un montant de 70 872,00 € HT,**
- ⇒ **De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie « BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - Loisirs et sports »,**
- ⇒ **De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme de financement « Village Côte d'Or »,**
- ⇒ **De solliciter l'aide de l'Agence nationale du Sport dans le cadre de son programme « projets structurants »,**
- ⇒ **De rappeler le plan de financement comme suit :**

Aide concernée	Montant de la dépense HT éligible	Pourcentage	Montant sollicité
DETR	70 872,00 €	35%	24 805,00 €
Conseil départemental	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
Agence nationale du Sport	70 872,00 €	25%	17 718,00 €
TOTAL DES AIDES		67%	47 523,00 €
Autofinancement		33%	23 349,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		100%	70 872,00 €

- ⇒ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 28 février 2023

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230228-DELIB2023-02-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2023